

CONDITIONS D'ADMISSION ET RÈGLEMENT

INTÉRIEUR

1. À votre arrivée dans la pension, nous établissons une fiche d'informations afin de nous assurer de son bien-être. Il est important que votre chat réponde aux critères suivants :

- Être vacciné depuis plus de 15 jours mais moins d'un an contre le "Typhus, coryza, leucose", ou présenter un certificat de bonne santé datant de moins de 15 jours, accompagné d'un test contre la leucose. Bien que le vaccin contre la rage soit recommandé, il n'est pas obligatoire, à moins d'une directive ministérielle en vigueur. Le carnet de santé sera conservé pendant toute la durée du séjour.

- Être en parfaite santé, stérilisé ou castré (sauf pour les chatons de moins de six mois), identifié par puce électronique ou tatouage, récemment vermifugé et traité contre les parasites dans les 10 jours précédant son arrivée. Nous demandons une preuve d'achat chez votre vétérinaire. Veuillez noter que la pension se réserve le droit de décliner l'admission de tout animal ne satisfaisant pas à ces critères le jour de son arrivée.

2. Dans un souci de sécurité et pour garantir le bien-être de votre compagnon, nous vous prions de nous informer de tout élément particulier, tel que des allergies, des comportements agressifs ou des conditions médicales. Si votre chat est actuellement sous traitement, veuillez nous fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments nécessaires pour toute la durée de son séjour. Il est important de noter que les chats nécessitant des traitements médicaux intensifs ne pourront malheureusement pas être acceptés.

3. En cas de problème de santé pendant le séjour de votre chat, nous nous engageons à vous tenir informé immédiatement et à prendre toutes les mesures nécessaires. Nous solliciterons l'avis d'un vétérinaire local, et tous les frais de consultations, soins et déplacements seront bien entendu à votre charge, conformément au diagnostic établi par le vétérinaire.

4. En cas de litige ouvert de votre part, toutes plaintes encourues / démarches pénales devront être réalisées dans notre circonscription.

5. Vous comprendrez que la vie en collectivité féline comporte certains risques. En conséquence, la pension ne peut être tenue responsable de l'apparition de maladies chez votre animal pendant ou après son séjour parmi nous.

6. Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de votre animal survenant au cours de son séjour sans lien direct avec notre responsabilité. En cas de litige, seuls les chats identifiés pourront faire l'objet d'une réclamation. Les propriétaires de chats de grande valeur ou de concours sont invités à souscrire une assurance personnelle.

7. Notre responsabilité envers votre chat commence dès son entrée dans nos locaux et prend fin lorsque vous le récupérez à la fin du séjour.

8. Nous nous réservons le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de déplacer votre chat vers un autre espace que celui initialement prévu.

9. La facturation sera établie en fonction du nombre de jours réels de présence, du jour d'arrivée au jour de départ, quel que soit le moment de la journée.

10. Les arrivées et départs se font uniquement sur rendez-vous aux heures d'ouverture de 13h à 18h, avec fermeture le dimanche et les jours fériés. Toutefois, dans la mesure de nos disponibilités, des arrangements peuvent être faits pour déposer ou récupérer votre chat à d'autres horaires. Notez que seul le déposant initial est autorisé à récupérer l'animal, sauf accord préalable (pièce d'identité requise).

11. En tant que propriétaire, vous vous engagez à respecter les dates de séjour initialement annoncées. En cas de prolongation, nous demandons un préavis d'au moins 48 heures. En cas de départ anticipé, le montant total du séjour et autres frais convenus à l'origine demeurent dus intégralement.

12. Si vous souhaitez recevoir des nouvelles de votre chat pendant son séjour, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone pendant nos heures d'ouverture ou par e-mail. Nous voulons que vous partiez en toute tranquillité d'esprit.

13. Nous nous engageons à offrir à votre chat un hébergement dans des conditions optimales de confort et de propreté, à lui prodiguer des soins attentionnés et affectueux, à lui fournir de l'eau propre régulièrement renouvelée, à lui proposer une alimentation de qualité adaptée à ses besoins, et à lui accorder autant d'affection que possible. Nous nous engageons également à vous tenir informé de son bien-être et à vous envoyer des photos si vous le souhaitez.

14. Le tarif que vous payez inclut l'hébergement, la nourriture, l'eau, la litière, la surveillance de votre animal, les jeux, les caresses, le chauffage, le nettoyage etc. Si vous fournissez l'alimentation de votre chat nous vous prions d'apporter suffisamment de nourriture pour toute la durée du séjour.

15. Tout animal non récupéré 8 jours après la date de fin de séjour prévue, sans nouvelles du propriétaire, sera considéré comme abandonné. Dans ce cas, la pension prendra les mesures nécessaires conformément à la loi (articles 453 et 521-1 du Code Pénal), et le propriétaire sera redevable de l'intégralité des jours de garde de son animal.

16. En signant ce document, j'accorde l'autorisation au responsable de la pension de réaliser des photographies à des fins de diffusion sur le site internet ou tout autre support commercial.

Ces dispositions visent à garantir la sécurité, la santé, et le bien-être de votre chat pendant son séjour parmi nous. Le propriétaire ou les propriétaires des chats confiés reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et acceptent l'ensemble de ses termes.

Fait le ... / ... / ... À

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »